

Subvention pour accélérer les grandes idées des communautés noires 2023 : *connexion et croissance.*

**FOUNDATION
FOR BLACK
COMMUNITIES**

**FONDATION
POUR LES
COMMUNAUTÉS
NOIRES**

Funded in part by the
Government of Canada's Black-Led
Philanthropic Endowment Fund

Financé en partie par le gouvernement du
Canada par le biais du Fonds de dotation
philanthropique dirigé par les Noirs

Canada 

Reconnaissance du territoire

La Fondation pour les communautés noires se trouve actuellement sur les **territoires de communautés autochtones qui protègent la terre depuis des temps immémoriaux** et qui continuent à être systématiquement effacées par des politiques et des pratiques visant à faire disparaître leur histoire des lieux.

Nous reconnaissons aussi les membres du conseil d'administration et les membres du personnel qui sont d'ascendance africaine, dont les ancêtres ont été déplacés de force par la traite transatlantique des esclaves, amenés contre leur gré et contraints à des travaux forcés. **Nous croyons que la promotion de la souveraineté autochtone et celle de la libération noire sont profondément et inextricablement liées l'une à l'autre et nous avons à cœur de travailler à ces deux objectifs.**



1 833 44BLACK (25 225)



fund@forblackcommunities.org



forblackcommunities.org



Financement disponible

Activités de base

Les organismes et les groupes admissibles peuvent demander jusqu'à 40 000 \$ pour financer leurs besoins de base.

Ce volet finance des activités de base liées à la réussite opérationnelle de l'organisme ou du groupe.

Les demandeurs peuvent soumettre des propositions relatives aux besoins en personnel, aux dépenses ne concernant pas le personnel et à des frais administratifs.

Catapulte

Les groupes et les organismes admissibles peuvent demander de 40 000 \$ à 100 000 \$ pour explorer de nouvelles approches ou des approches existantes visant à améliorer le bien-être socioéconomique des communautés noires, y compris la recherche, la conception, l'élaboration, l'essai et l'évaluation d'initiatives.

Nouvelles approches et nouvelles idées : Les organismes et les groupes qui créent ou qui lancent de nouveaux programmes ou services, qui essaient de nouvelles approches ou qui explorent et expérimentent peuvent demander de 40 000 \$ à 75 000 \$.

Élargissement des programmes ou services : Les organismes et les groupes qui prévoient élargir ou maintenir des programmes ou services existants peuvent demander de 40 000 \$ à 100 000 \$. Les organismes doivent décrire les programmes et services existants dans leur demande.

Capital communautaire

Les groupes et les organismes admissibles ayant de grandes idées audacieuses pour faire avancer l'infrastructure sociale et économique dans les communautés noires.

Ils peuvent demander jusqu'à 250 000 \$ pour assurer l'expansion de programmes, de services ou d'initiatives de commercialisation.

La subvention vise à investir dans des organismes qui sont indispensables à leur secteur ou communauté, qui contribuent à un écosystème plus robuste pour les communautés noires et qui jettent les assises pour des changements transformateurs.



1 833 44BLACK (25 225)



fund@forblackcommunities.org



forblackcommunities.org



Admissibilité

Qui est admissible?



Les organismes, les groupes et les organismes collaboratifs dirigés par des personnes noires, au service des personnes noires et axés sur les personnes noires (B3).

Cela signifie que la majorité du leadership organisationnel, à tous les niveaux, est constituée de personnes noires. L'objectif principal de l'organisation est d'appuyer et d'engager de façon significative les communautés noires, une proportion importante des activités programmées servant les communautés noires.



Les organismes de bienfaisance enregistrée, les organisations à but non lucratif constituées en personnes morales, d'autres donataires qualifiés ou un groupe ou une organisation à but non lucratif non constituée en personne morale travaillant avec un partenaire constitué en personne morale.

Les groupes non constitués en personne morale pourraient inclure les organismes collaboratifs noirs, les associations étudiantes, les groupes d'affinités, etc.



Les groupes situés au Canada.

Les activités proposées doivent avoir lieu au Canada.

Foire aux questions



Est-ce que les entreprises ou les organisations commerciales peuvent soumettre une demande de subvention ?

Non. Les entreprises ne sont pas admissibles au programme Subvention pour accélérer les grandes idées des communautés noires 2023 : connexion et croissance.

Veillez consulter Face Coalition pour connaître les ressources qui soutiennent les entreprises dirigées par les Noirs.





Est-ce que je dois appuyer sur "soumettre" dans le questionnaire sur l'admissibilité ?

Oui, pour accéder à la demande complète, vous devez soumettre le questionnaire.



Pouvons-nous présenter une demande pour les trois volets de financement ?

Non. Les demandeurs peuvent uniquement soumettre une demande pour un seul volet de financement.



Est-ce que nous pouvons acheter un terrain ou un édifice ?

Non. L'achat de terrains et de bâtiments n'est pas admissible.



Si nous sommes un groupe non constitué en personne morale B3, pouvons-nous déposer une demande auprès d'une organisation à but non lucratif ou un organisme de bienfaisance enregistré qui n'est pas B3 ?

Oui. Les groupes non constitués en personne morale peuvent collaborer avec une organisation qui n'est pas B3 pour présenter une demande de financement.





Faut-il travailler dans deux provinces ou à l'échelle nationale pour présenter une demande de financement au titre du volet "capital communautaire" ?

Oui. Les organismes doivent travailler dans au moins deux provinces ou à l'échelle nationale pour présenter une demande au titre du volet "capital communautaire".





Si nous avons posé notre demande au L' IACNC, pouvons-nous poser notre demande au S.A.G.I?

Oui. Si vous avez soumis la même demande pour les deux programmes, vous ne pourrez obtenir du financement que dans le cadre d'un seul programme pour les mêmes activités. Vous ne pouvez pas présenter une demande de financement pour les mêmes activités dans le cadre d'un projet. Toutefois, vous pouvez présenter une demande pour le même projet, si les activités sont différentes. Par exemple, il est possible de présenter une demande dans le cadre des deux programmes, si votre projet vise à organiser un événement de réseautage d'entrepreneurs et que l'IACNC finance du matériel et des fournitures, mais que la FPCN finance une partie des salaires du personnel affecté à l'événement.





Devons-nous dépenser les fonds avant le 31 mars 2025 ?

Oui, les organismes sélectionnées sont tenues de dépenser et de rendre compte de leurs activités avant le 31 mars 2025.



Qui évalue les demandes de financement ?

Les demandes seront évaluées par des cercles de sélection communautaires composés de candidats et de membres de la communauté. Le personnel du FPCN ne prend pas les décisions de financement.



Est-ce que les organismes qui ont moins d'un an peuvent faire une demande de financement ?

Oui, mais veuillez noter que les organisations qui ont un an ou moins sont uniquement éligibles pour les volets de base et catapulte.



Avons-nous besoin d'états financiers ?

Uniquement pour le volet capital communautaire.

Questions



Merci!

Adresse électronique :
fund@forblackcommunities.org

Numéro de téléphone : 1 833 44BLACK (25 225)